

## Institutionnels : pourquoi une OTA est une mauvaise option pour votre territoire

Certaines OTA (centrale de réservation en ligne) démarchent les institutionnels pour installer leur moteur de réservation sur le site de la destination afin de proposer de la réservation d'hébergements. Cela peut paraître une bonne idée, les institutionnels pensent avoir enfin un système de réservation performant, pour peu d'investissements et qui apporte des ressources. Fausse bonne idée !

### 1. Votre mission de service public vous interdit moralement de participer à l'évasion fiscale

Ces plateformes de réservation ont mis en place des systèmes ingénieux pour payer le moins d'impôts, le moins de TVA dans notre pays. Il y a une forme d'évasion (ou optimisation) fiscale importante. Les réservations effectuées en France pour la France sont peu taxées. Votre mission de service public vous interdit, moralement, de participer à cette évasion fiscale. Les acteurs du territoire supportent eux toute la charge fiscale, normalement et déontologiquement.

### 2. Cela va brouiller l'offre de votre territoire

Sur une plateforme de réservation l'offre est brouillée. On y trouve des hôtels, des chambres d'hôtes, des campings, des locations, des appartements, des bateaux, de l'insolite, bref tout ce qui peut héberger, mais sans signalétique, sans cohérence. De plus, ces sites fonctionnent uniquement par zone géographique "localité". L'offre de la communauté, du territoire est brouillée, il n'y a pas de cohérence, la mutualisation locale est perdue. Les OTAs ne se préoccupent pas de savoir si l'établissement est classé ou pas, élément qui semblait important dans le référentiel des institutionnels.

### 3. Perte de votre fichier clients et des datas

C'est la plateforme effectuant la réservation qui garde les coordonnées du client. Vous ne savez plus qui sont vos clients, vous ne pouvez pas exploiter cette base de données ni les autres datas. C'est le client de la plateforme, pas le vôtre !

### 4. Impacter financièrement de manière importante les acteurs socio-pros

Pour être distribué sur le site du service public (l'OT, le CDT, le CRT), l'hébergeur devra signer avec l'OTA. Vous obligez ainsi les derniers "indépendants" à entrer dans ce système qui impacte durablement et financièrement les socio-pros. Imposer ce système à un acteur va à l'encontre du développement durable et du donc du rayonnement de la destination.

### 5. Dilution de l'e-réputation de votre territoire

Ces plateformes vont ensuite démarcher les clients pour déposer un avis et c'est très bien. La e-réputation et la réponse aux avis et le dernier lien direct qui reste entre les acteurs et le voyageur. L'OTA pourrait alors arriver en tête des résultats naturels dans les moteurs de recherche pour une requête liée à la destination, sans parler de l'achat de mots-clefs et brandjacking sur le nom du territoire.

### 6. Les contrats des OTA sont illégaux

La loi dite Macron, d'aout 2015, a rendu caduque les contrats entre OTAs et hébergeurs, les obligeant à signer un contrat, un mandat de commercialisation plus précisément. Aucune OTA n'a fait signer de nouveau contrat. Les contrats régissant la collaboration entre OTAs et producteurs sont illégaux (sans parler des clauses abusives de la CEPC).

### 7. Baisse l'attractivité du territoire en participant à l'augmentation du prix

Les acteurs du tourisme rémunèrent ces distributeurs entre 15 et 25% (et plus) du prix de vente TTC (autre anomalie). Cela impacte forcément le prix de vente. En confiant la commercialisation à ces acteurs, les prix de vente vont augmenter et l'attractivité du territoire baisser.

### 8. Honnêteté de l'offre

Ces plateformes mettent en avant des établissements sélectionnés soi-disant pour leur confort, leur qualité et leur rapport qualité/prix. C'est en réalité le taux de commission que reverse l'hébergeur qui le rend "sélectionné" ou pas. Comme partout ailleurs, la tête de gondole se paye, mais ces plateformes se gardent bien de le dire. On peut considérer qu'il y a tromperie sur la marchandise, c'est à l'opposé de la mission et des valeurs des institutionnels...